

AUTRES CHARGES DIRECTES

1 Le tableau suivant montre l'évolution des Autres charges directes pour les années 2010
2 à 2012.

3 **TABLEAU 1**
4 **AUTRES CHARGES DIRECTES (M\$)**

Description	Année historique 2010	2011			Année témoin 2012	2012 vs D-2011-028 ajustée
		D-2011-028	D-2011-028 ajustée	Année de base		
Dépenses de personnel et indemnités	20,6	21,0	20,7	20,8	22,2	1,5
Services externes et ressources financières	286,9	253,1	252,4	238,6	332,7	80,3
Services externes	147,4	164,2	163,6	165,6	219,6	56,0
Services professionnels	28,3	19,1	18,5	37,2	42,6	24,1
Maîtrise de la végétation	62,0	61,7	61,7	58,7	62,5	0,8
Courrier, messagerie	17,1	17,7	17,7	17,9	18,4	0,7
Autres	40,0	65,7	65,7	51,8	96,1	30,4
Ressources financières	139,5	88,9	88,8	73,0	113,1	24,3
Mauvaises créances	137,8	77,3	77,3	77,3	76,0	-1,3
Comptes à recevoir, intérêts et autres	6,2	7,2	7,1	6,0	5,4	-1,7
Provision - pannes majeures		8,0	8,0	8,0	8,0	0,0
CFR - Projet OSC	-2,5			-13,0	16,1	16,1
CFR - Projet CATVAR				-2,1	2,1	2,1
CFR - Projet LAD	-2,0	-3,6	-3,6	-3,2	5,5	9,1
Stocks, achats de biens, location et autres	130,5	123,3	123,2	122,4	126,4	3,2
AUTRES CHARGES DIRECTES	438,0	397,4	396,3	381,8	481,3	85,0
Ajustements organisationnels (voir HQD-1, document 3)		-1,1				
AUTRES CHARGES DIRECTES - intégrant ces ajustements	438,0	396,3	396,3	381,8	481,3	

5
6 Les autres charges directes totalisent 481,3 M\$ en 2012, soit une hausse de 85,0 M\$
7 par rapport au montant déterminé par la Régie en 2011 et ajusté pour tenir compte de
8 l'impact des ajustements organisationnels. Si l'on exclut les coûts relatifs aux éléments
9 spécifiques détaillés à l'annexe B de la pièce HQD-7, document 1 et qui s'élèvent à
10 124,0 M\$ en 2012 et à 47,1 M\$ en 2011 selon la décision D-2011-028 ajustée, les
11 autres charges directes auraient montré une hausse de l'ordre de 2 %. Cette hausse
12 s'explique essentiellement par la croissance normale des coûts découlant de l'inflation.

13 Par ailleurs, le Distributeur souligne que la dépense de mauvaises créances de l'année
14 2010 de 137,8 M\$ est exceptionnellement élevée par rapport aux montants présentés
15 en 2011 et 2012 puisque ce montant inclut 38 M\$ représentant une provision spéciale
16 pour couvrir le risque associé aux comptes à recevoir des clients résidentiels actifs à
17 laquelle a été ajouté un montant de 15 M\$ relatif à des clients de grande puissance.

1 **Provision pour pannes majeures**

- 2 Dans sa décision D-2009-016, la Régie autorisait la création d'une provision annuelle
3 de 8 M\$ pour pannes majeures. Le Distributeur rend compte de l'utilisation de cette
4 provision dans le cadre de son rapport annuel.